

## Thématique du répertoire formation des élus :

**ELU0301 – Urbanisme et aménagement  
du territoire**

**Référence interne :**  
**ELU0301-RE0501**

## Durée :

7 heures de formation

## Public :

Elus et agents

## Prérequis

Aucun prérequis

## Compétences du formateur

Les formateurs qui interviennent sur nos formations sont recrutés avec le plus grand soin. Ils sont experts dans leur domaine, ils connaissent les collectivités, ils sont pédagogues.

## Délais pour entrer en formation

La date de début de formation sera fixée après votre inscription selon vos disponibilités, celles des autres élu(e)s et celles du formateur/formatrice. (doodle).

## Modalités d'évaluation des acquis

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, Quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

## Montant de la prestation

**400 € TTC si financement DIF ELU,  
560 € TTC si financement sur le budget  
de la collectivité ( remise de 20% à  
partir de la deuxième personne inscrite  
de la même collectivité)**

Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI

## Accessibilité :

Pour l'accueil des personnes en situation de handicap, nous contacter afin de prendre en compte les difficultés rencontrées et y apporter de manière individuelle les moyens nécessaires.

## Organisme de formation:

**S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)**  
**Siège social :** 49, Avenue du Général de  
Gaulle 79200 PARTHENAY

**Téléphone fixe :** 05 49 71 17 03

**Téléphone mobile :** 06 71 61 73 49

**Adresse électronique :**

[gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr](mailto:gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr)

Numéro de SIRET : 88982928900012



Société agréée par  
le ministère de la  
Cohésion des  
territoires et des  
relations avec les  
collectivités  
locales depuis le  
23 mars 2021

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfecture de région Nouvelle-Aquitaine

**Conditions générales de vente sur le site**  
<https://www.formationdeseluslocaux.fr>



## Les objectifs pédagogiques:

- Connaître les principales dispositions de la loi Climat et résilience du 21 août 2021.
- Appréhender les obligations législatives sur les documents d'urbanisme.
- Mesurer l'impact de ces dispositions sur l'aménagement d'un territoire.

## Le Programme :

### L'urbanisme à l'horizon 2050 :

- Les Eléments de contexte .
- Les grandes étapes pour atteindre le ZAN à l'horizon 2050.
- Qu'entend-t-on par artificialisation des sols, par renaturation et par Zéro Artificialisation Nette ?
- Que dit la loi sur un sol artificialisé et un sol non artificialisé ?
- Les friches urbaines, une alternative pour urbaniser un territoire.

### Les documents d'urbanisme :

- Les principes de l'urbanisme du L101-2 en écho aux dispositions de la loi.
- La déclinaison du ZAN dans les documents d'urbanisme.
- L'évolution du Schéma de Cohérence Territoriale
  - La prise en compte de la réduction du rythme de l'artificialisation des sols dans le document d'orientation et d'objectifs.
  - La prise en compte des activités logistiques commerciales dans le document d'orientation artisanal et commercial.
- L'évolution du Plan Local d'Urbanisme communal ou intercommunal.
  - L'évolution des Orientations d'Aménagement et de Programmation.
  - L'impact du ZAN sur les zones d'urbanisation future.
  - Les prescriptions réglementaires pour faciliter et encourager la densification des zones urbanisées ou à urbaniser.

- La végétalisation des villes et la lutte contre les îlots de chaleur urbain.
- Les constructions à usage d'activité comme source de production d'énergie renouvelable.
- L'inventaire des zones d'activités économiques.
- Le durcissement des conditions d'implantation et d'extension des surfaces commerciales.

### La stratégie

- La nécessité d'anticiper.
- Le recensement des friches.
- La justification de l'ouverture à l'urbanisation d'une zone d'urbanisation future.
- La lutte contre l'étalement urbain.
- La sobriété foncière : un atout pour la protection de l'environnement.
- La densité : faire acte de pédagogie pour l'expliquer.
- La densité dans les tissus urbains existants ; comment la maîtriser et l'organiser. Avec quels outils ?
- Comment rendre le cadre de la ville agréable pour favoriser les aménités de la ville.

## Formateur : Monsieur Eric RAIMONDEAU

Ancien ingénieur Territorial, Urbaniste titulaire d'un master en urbanisme de l'université de Nantes. Il a exercé pendant toute la durée de sa carrière professionnelle dans différentes collectivités. Il a débuté comme responsable des services techniques d'une commune de 4000 habitants. Il s'est ensuite spécialisé en urbanisme dans une collectivité de 15 000 habitants. Sa carrière s'est achevée au sein d'une métropole. Son expérience de terrain et sa pratique du contact des élu.es lui a donné la capacité d'appréhender les enjeux stratégiques et politiques pour aménager un territoire.



## Les points forts de la formation :

Présentation faite avec des retours d'expérience de l'intervenant.

## Modalités pédagogiques :

Remise du ou des documents présentés en formation.  
Echanges et interactions avec les participants.

## Les résultats attendus :

Evaluation de la journée sous forme d'un QCM pour faire le bilan des points abordés en cours de journée.

La formation que vous choisissez : **Comment aménager un territoire au travers du Zéro**

**Artificialisation Nette et de la sobriété foncière**

Durée **7 heures à DISTANCE**

**Tarif de la formation :**

**400 € TTC si financement DIF ELU,**

**560 € TTC si financement sur le budget de la collectivité ( remise de 20% à partir de la deuxième personne inscrite de la même collectivité)**

**Nous planifions la formation ensemble, après votre inscription** - Dès que 5 élu(e)s seront inscrits nous vous contacterons et nous fixerons la date de début de la formation ensemble. L'utilisation partagée d'un DOODLE permettra de définir les dates de la session selon vos disponibilités, celles des autres membres du groupe ainsi que celles de votre formateur/formatrice. Les heures de formation ne sont pas obligatoirement consécutives, nous proposons, des plages de 3h30 : 9h -12h30 / 14h -17h30 / 18h -21h30 à définir ensemble.

### Choix 1 - Financement DIF élu :

#### Deux moyens de s'inscrire selon le choix du financement :

**Choix 1** pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

Pour vous inscrire à cette formation, en choisissant d'utiliser votre droit individuel à la formation pour la financer, nous vous proposons de suivre le lien ci-dessous après vous être connecté à la plateforme [moncompteformation.gouv.fr](https://www.moncompteformation.gouv.fr) -

[https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012\\_ELU0301-RE0502/88982928900012\\_ELU0301-RE0501](https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0301-RE0502/88982928900012_ELU0301-RE0501)

Si vos droits formation ne vous permettent pas de financer intégralement cette formation, la collectivité peut verser sur votre compte élu, une dotation en complément de vos droits, suivez ce guide : [cliquez-ici](#)



### Choix 2- Financement collectivité :

Pour vous inscrire à cette formation en choisissant d'utiliser le budget formation des élus locaux de la collectivité pour la financer, nous vous proposons de compléter et d'envoyer le formulaire ci-dessous par courriel à l'adresse suivante: [gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr](mailto:gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr). Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet.



#### 1 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION

Un bulletin d'inscription par personne

Madame  Monsieur  Nom : ..... Prénom : .....

Date de début de mandat : .....

#### 2 FORMATION EN CLASSE VIRTUELLE SOUHAITEE

Nom de la session : **Comment aménager un territoire au travers du Zéro Artificialisation Nette et de la sobriété foncière**

Votre ordinateur sera connecté à internet, il sera équipé d'une webcam et d'un haut-parleur. Pour votre confort d'écoute, un micro casque serait un plus. Vous utiliserez notre classe virtuelle en ligne à l'adresse suivante : <https://formationdeseluslocaux.classilio.com>

#### 3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

#### 4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire  Maire Adjoint  Conseiller (e) Municipal(e)  de votre commune

Président  V. Président(e)  Conseiller(e)  d'une communauté de communes ou d'agglomération

Conseiller départemental  Conseiller régional  Agent de la collectivité  Autre

#### 5 COLLECTIVITE :

Intitulée de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : ..... Numéro de siret : .....

Représentant légal de la collectivité :

Madame  Monsieur  Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : (Maire – Président) .....

Téléphone de la collectivité : ..... Courriel de la collectivité .....

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame  Monsieur  Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....